

Points clés d'un partenariat raisonné en EDD 44 (PDF, 13 Ko)

Pour plus d'information

[. Nous contacter](#)



Les points clés d'un partenariat raisonné en EDD

Publié le 23/03/2016 – Mis à jour le 23/03/2016

- Le thème exploité est au croisement du VIABLE / VIVABLE / ÉQUITABLE (4 piliers du DD : environnemental, social, économique et culturel)
- C'est un projet pluri-disciplinaire
- Thèmes choisis parmi les quatre axes suivants :
 - Biodiversité
 - Gestion des environnements
 - Evolution des paysages
 - Réduire, réutiliser, recycler
- Le projet permet aux élèves d'acquérir des connaissances et compétences des programmes scolaires et du Socle commun de connaissances, de compétences et de culture.
- On entre dans le projet par une problématique de Développement durable
- Le projet permettra aux élèves de travailler la notion de point de vue. Il ne juge pas mais permet d'éduquer les élèves au choix, de les former au jugement par la connaissance.
- Le projet sera évalué positivement à l'issue de l'étude si les attitudes recherchées chez les élèves perdurent.
- Le projet peut permettre à l'école d'entrer dans une démarche de développement durable (E3D).

Les mentions relatives à l'organisme partenaire ou à son domaine d'activité ne peuvent en aucun cas apparaître comme une publicité et une propagande.

L'enseignant s'assurera de l'éthique irréprochable de l'association partenaire à fortiori si les interventions sont gratuites.

Enseignantset partenaires s'engagent à participer à l'élaboration du projet EDD et à la création des outils nécessaire à sa mise en œuvre dans le respect des instructions officielles de l'Education nationale.

Une rencontre préalable est nécessaire afin de finaliser le projet et sa mise en œuvre de façon contextualisée.

Le projet est toujours de l'initiative de l'enseignant.	La plus-value du partenaire
L'enseignant vérifie que l'intervention entre bien dans la programmation de classe, de cycle et d'école et qu'elle s'inscrit dans une globalité (amont, aval en classe, structuration des connaissances par des écrits)	Le partenaire fait bénéficier l'enseignant et les élèves de ses compétences et connaissances spécifiques sur : le paysage, la faune, la flore, les activités de l'homme et leur impact.
Le maître reste responsable de la gestion du groupe et de sa sécurité	Il met à disposition du matériel. Les matériels sont conçus en tenant compte des règles de sécurité en vigueur à l'école primaire. Il permet l'accès à des sites particuliers.
Il est garant de la pédagogie mis en œuvre : <ul style="list-style-type: none">• organisation pédagogique• prise en compte de l'hétérogénéité des élèves• adaptation des apports au niveau des élèves	Il offre la possibilité d'une rencontre avec un scientifique ou d'un spécialiste du domaine abordé (archiviste, personne ressource locale, paysagiste, enseignant chercheur...) Il permet de mieux connaître les ressources et le patrimoine local.

Thématique :

<Libellé inconnu>

Date :

23/03/2016

M.A.J. le 23/03/2016

Dans cette rubrique

- [Les programmes](#)
- [Les projets pédagogiques](#)
- [Partenariats](#)
- [Ressources pédagogiques](#)
- [Labellisation E3D](#)

À télécharger

[Points clés d'un partenariat raisonné en EDD 44 \(PDF, 13 Ko\)](#)

Pour plus d'information

. [Nous contacter](#)

Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Loire-Atlantique

BP 72616 - 44326 Nantes CEDEX 3

Tél : 02 51 81 74 74